

EN FOI DE QUOI les soussignés, autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en double exemplaire à Beijing le 20 août 1981 en langues française, anglaise et chinoise, chaque version faisant également foi.

MARK MACGUIGAN
Pour le Gouvernement du Canada

HUANG HUA
*Pour le Gouvernement de la
République populaire de Chine*